

DEPARTEMENT VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT APT
DELIBERATION N°2023/028

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

DELIBERATION
AFFICHEE LE :

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	8
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	2

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : BOURNE Véran - DEVINE Marc - LIENS Charles - OLIVIER Denis

Excusé : BOUCHET Jean Claude

Syndic suppléant : Jean Pierre CAPELLO - CALVIERE Robert - PELISSIER Laurence

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

OBJET : TARIFS AGENCE DE L'EAU 2024

=====

Le Président expose : L'ASCO du Cabedan Neuf collecte pour l'Agence de l'Eau RM et C, auprès des membres de l'ASCO via les cotisations annuelles, le montant relatif aux volumes prélevés sur la ressource.

Le montant de ces redevances doit être actualisé en fonction des volumes prélevés annuellement.

Les volumes d'eau prélevés en 2023 ayant augmenté, ces tarifs doivent être recalculés.

Où l'exposé du Président : la commission syndicale approuve les tarifs 2024 pour l'Agence de l'Eau RM et C et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Les tarifs sont joints en annexe de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 11/01/2024
Reçu en préfecture le 12/01/2024
Publié le
ID : 084-298401712-20231214-2023_028-DE

Le syndic

Le Président

Mr HONORAT GUY



ASCO CABEDAN DU CABEDAN NEUF
425, Chemin du Pérusier
84300 LES TAILLADES